

SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

> Paris, le 4 juillet 2019 N°1324

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Décarbonation de l'industrie : Emmanuelle Wargon et Agnès Pannier-Runacher ont présidé une réunion du groupe de travail du Conseil National de l'Industrie afin d'accélérer la transition bas carbone des filières

**Emmanuelle Wargon**, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont présidé mardi 2 juillet la deuxième réunion du groupe de travail du Conseil National de l'Industrie sur la décarbonation de l'industrie.

La transition écologique est un enjeu majeur pour la France et l'Europe, notre pays se donnant comme objectif la neutralité carbone en 2050 et promouvant un engagement collectif au niveau européen vers cette cible. Dans le cadre du Pacte Productif 2025 demandé par le président de la République au Gouvernement, l'important impact de la transition énergétique en termes de transformation de l'économie fait l'objet d'un travail spécifique qui vient fédérer les travaux existants sur le sujet. Ce Pacte productif a pour objectif de faire émerger des projets industriels créateurs d'emplois sur ces technologies clés et d'articuler les objectifs économiques avec la transition vers une économie bas carbone et plus circulaire.

Les émissions sectorielles de l'industrie (17% des émissions nationales) ont fortement baissé entre 1990 et 2016 (-46% sur la période), contribuant de façon essentielle à la dynamique des émissions nationales. Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 à l'échelle française, les émissions de l'industrie devront encore fortement baisser à cet horizon. Par ailleurs, l'importation de produits à fort contenu carbone devra être maitrisée, pour réduire l'empreinte carbone globale. Enfin, l'amélioration des produits a une contribution importante à la décarbonation de leur usage, par exemple dans les transports.

La transition bas-carbone représente une opportunité économique importante pour notre industrie, du fait de l'ouverture de nouveaux marchés et de la possibilité de se positionner au niveau mondial pour la fourniture de produits et de services décarbonés. Elle présente aussi sa part de risques qui ne peut être négligée, d'une part d'investissements échoués



et d'autre part de fuite de carbone, en cas de différentiel trop important d'action climatique avec d'autres pays.

Dans ce contexte, le Conseil National de l'Industrie a lancé un groupe de travail afin de construire des trajectoires carbone pour chaque filière compatibles avec les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Ce groupe pourra évaluer les différentes pistes technologiques mobilisables et les outils d'accompagnement les plus adéquats, et a également pour objectif de faire émerger une vision partagée des outils mobilisables pour réduire les risques de fuite carbone, notamment le Mécanisme d'Inclusion Carbone.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de creuser les travaux sur les filières automobiles et acier et d'élargir la démarche aux autres filières prioritaires (aéronautique, naval, construction, bois, chimie et matériaux, agroalimentaire), de mener une étude spécifique sur le lien entre décarbonation de l'industrie et empreinte carbone de la consommation nationale, de chercher une position française commune avec l'industrie sur le Mécanisme d'Inclusion Carbone et d'étudier les besoins de la transition énergétique en termes de compétences.

Pour accélérer la transition des filières industrielles vers une économie bas carbone, un point d'étape de ces chantiers sera réalisé courant septembre. Les travaux du groupe de travail ont également vocation à nourrir la réflexion des groupes de travail dédiés aux volets énergie et industrie du Pacte productif 2025.

## Contacts presse:

Cabinet d'Emmanuelle Wargon: 01 40 81 81 30

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - <a href="mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr">presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr</a>